

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil vingt deux, le 09 Avril à 9 heures,
En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie sans public avec retransmission en direct, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19 et pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
<b>Date de Convocation</b>	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mmes Sandrine Hery, Monique Gastellu, Mr Alex Ragoo, Mme Katia Bonnefoy, Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mmes Mickaële Cabaret, Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Mr Jean-Maurice Baret, Mme Carole Delfour-Goupil.
05/04/2022	
<b>Date d'affichage</b>	<b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mme Nadège Doublet pouvoir donné à Mr Jean-Louis Ragon ; Mr Thomas Viet pouvoir donné à Mr Ernesto Vieira Rodrigues ; Mme Stéphanie Fiquet Martinez pouvoir donné à Mme Carole Delfour-Goupil.
05/04/2022	
	<b><u>Absents</u></b> : Mrs Fabrice Tupinier, Nicolas Sprenger.
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mme Monique Gastellu.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable. Il précise que seul le téléphone retransmettant cette séance en direct doit rester allumer.

**Monsieur le Maire** remercie les membres pour leur présence pour le vote des budgets communaux car c'est une étape importante pour la vie locale. Le travail sur ces budgets a été fait avec Monsieur Savouret et Madame Astruc qu'il remercie. Chaque élu trouvera dans sa chemise tous les éléments concernant les budgets et après la levée de la séance les projets seront énumérés car il n'est pas possible de le faire avant le vote du budget.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 2, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 1, nombre de décès : 1, le nombre de demandeur d'emploi : 102 au 15 mars 2022.

## Vote et approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal

**Monsieur le Maire** fait la lecture du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021 en précisant que ce dernier représente les prévisions budgétaires, les réalisations de l'année ainsi que les résultats. Le compte de gestion représente les résultats comptables de la commune établis par la trésorerie. Il détaille les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

### En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	1.741.331,42 €
➤ Recettes :	1.799.960,61 €
➤ Excédent de fonctionnement :	58.629,19 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	997.791,67 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	1.056.420,86 €

### En section d'investissement :

➤ Dépenses :	516.287,83 €
➤ Recettes :	817.029,38 €
➤ Excédent d'investissement :	300.741,55 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	346.645,20 €
➤ Déficit global d'investissement :	45.903,65 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## Vote et approbation du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur Laurent Savouret en sa qualité d'adjoint en charge des finances de faire la lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2021 et il quitte la séance. **Monsieur Laurent Savouret** indique que le compte administratif 2021 est en corrélation avec le compte de gestion de l'exercice 2021 et il détaille les résultats des dépenses et des recettes de la manière suivante :

### En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	1.741.331,42 €
➤ Recettes :	1.799.960,61 €
➤ Excédent de fonctionnement :	58.629,19 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	997.791,67 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	1.056.420,86 €

### En section d'investissement :

➤ Dépenses :	516.287,83 €
➤ Recettes :	817.029,38 €
➤ Excédent d'investissement :	300.741,55 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	346.645,20 €
➤ Déficit global d'investissement :	45.903,65 €

**Monsieur Laurent Savouret** fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** réintègre la séance.

## Affectation des résultats du budget principal

**Monsieur le Maire** expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 95.737,75 euros (quatre vingt quinze mille sept cent trente sept euros soixante quinze centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## Vote et approbation des taxes locales

**Monsieur le Maire** informe qu'il a été décidé qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes pour la part communale ; le budget a été fait sans augmentation et il fait la lecture de l'état de notification des taux d'imposition de 2022 répartis de la manière suivante :

- ✓ Taxe foncière (bâti) 41,38 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) 50,62 %

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## Vote et approbation du budget principal de l'exercice 2022

**Monsieur le Maire** fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Principal de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget principal équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- ✓ Dépenses 2.761.743,11 €
- ✓ Recettes 2.761.743,11 €

En section d'investissement :

- ✓ Dépenses 1.132.759,30 €
- ✓ Recettes 1.132.759,30 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## Vote et approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe locatif

**Monsieur le Maire** fait la lecture du compte de gestion du budget annexe locatif de l'exercice 2021 en rappelant que ce dernier représente les prévisions budgétaires, les réalisations de l'année ainsi que les résultats. Le compte de gestion représente les résultats comptables de la commune établis par la trésorerie. Il détaille les dépenses et les recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : 24.183,20 €
- Recettes : 70.009,17 €
- Excédent de fonctionnement : 45.825,97 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 17.321,78 €
- Excédent global de fonctionnement : 63.147,75 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	28.788,28 €
➤ Recettes :	17.321,78 €
➤ Déficit d'investissement :	11.466,50 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	34.131,75 €
➤ Déficit global d'investissement :	45.598,25 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Vote et approbation du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe locatif**

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur Laurent Savouret en sa qualité d'adjoint en charge des finances de faire la lecture des résultats du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe locatif et il quitte la séance. **Monsieur Laurent Savouret** indique que le compte administratif 2021 du budget annexe locatif est en corrélation avec le compte de gestion de l'exercice 2021 et il détaille les résultats des dépenses et des recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	24.183,20 €
➤ Recettes :	70.009,17 €
➤ Excédent de fonctionnement :	45.825,97 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté :	17.321,78 €
➤ Excédent global de fonctionnement :	63.147,75 €

En section d'investissement :

➤ Dépenses :	28.788,28 €
➤ Recettes :	17.321,78 €
➤ Déficit d'investissement :	11.466,50 €
➤ Déficit d'investissement reporté :	34.131,75 €
➤ Déficit global d'investissement :	45.598,25 €

**Monsieur Laurent Savouret** fait procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe locatif.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** réintègre la séance.

**Affectation des résultats du budget annexe locatif**

**Monsieur le Maire** expose qu'il convient d'affecter à l'article 1068 en recette d'investissement, un montant de 45.598,25 euros (quarante cinq mille cinq cent quatre vingt dix huit euros vingt cinq centimes) d'excédent de fonctionnement, pour couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **Vote et approbation du budget annexe locatif de l'exercice 2022**

**Monsieur le Maire** fait la lecture des montants portés en proposition au Budget Annexe Locatif de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, dépenses et recettes, et en section d'investissement, dépenses et recettes. Les résultats reportés ont été repris dans leur intégralité. Le budget annexe locatif équilibré est présenté au vote de la manière suivante :

### En section de fonctionnement :

✓ Dépenses	53.027,35 €
✓ Recettes	53.027,35 €

### En section d'investissement :

✓ Dépenses	75.190,53 €
✓ Recettes	75.190,53 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** remercie les membres du conseil municipal pour leur confiance ainsi que Madame Astruc et Monsieur Savouret pour leur travail. Le montant des dotations n'est arrivé que vendredi 1<sup>er</sup> avril dernier.

**Monsieur le Maire** précise que les projets inscrits au budget avec une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 n'ont pas été retenus, toutefois ils sont représentés dans le cadre du DSIL mais si nous n'obtenons pas de subvention les travaux ne seront pas réalisés.

Suite à la réunion de travail sur le budget qui s'est déroulée samedi 2 avril dernier, plusieurs lignes ont été retirées que nous ne ferons pas ; par contre la route de Saint Souplets sera réalisée bien que nous n'arrivons pas à obtenir d'aide ; plusieurs courriers ont été adressés au Département de Seine-et-Marne et rien n'y fait.

D'autre part, une dépense a été ajoutée en section de fonctionnement, cela concerne un véhicule électrique en location.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire n'ayant pas réceptionné de questions, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 40.